

N° 2022-356

Le Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2 et 3,
Vu le Code de la Route, article R 225, R417-10 et suivants,
Vu le Code Pénal, article R 610-5.

Vu la demande présentée par la société DS Travaux, siège social 27 rue d'Ennevelin à Avelin (59710), pour le compte d'Enedis, en ce qui concerne des travaux de branchement électrique avec terrassement en trottoir au 61 rue de l'Hardinière à Templeuve-en-Pévèle qui se dérouleront à partir du 07 novembre 2022 pour une durée de 30 jours.

Considérant qu'en raison de ces travaux effectués, il y a lieu de réglementer la circulation au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux.

ARRÊTE

Article 1 : Du 07 novembre 2022 pour une durée de 30 jours, en raison des travaux de branchement électrique avec terrassement en trottoir, la circulation sera réglementée comme suit au 61 rue de l'Hardinière à Templeuve-en-Pévèle :

- Stationnement interdit au droit du chantier,
- Vitesse limité à 30km/h,

Article 2 : La pose de la signalétique sera effectuée par l'entreprise concessionnaire des travaux.

Article 3 : Les zones en enrobé impactées par les travaux seront reprises en totalité par l'entreprise concessionnaire des travaux ;
Concernant la réfection des zones en cailloux, celle-ci sera reprise avec des Grés de Pernes.
Les travaux de reprise feront l'objet d'une réception par les Services Techniques de la Mairie.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le directeur de la société DS Travaux, Madame le Brigadier-Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Pont à Marcq, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Templeuve-en-Pévèle, le 19 octobre 2022

Le Maire,
Luc MONNET

